

**Bâtiment anciennement Clinique Garcia**

---

**Question**

Le 7 mai 2008, le Grand Conseil a accepté le décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences.

Durant près de trois ans c'est le silence sur ce projet. Par le biais de la presse nous apprenons que ce bâtiment est actuellement désaffecté et qu'il a été, durant quelques jours, squatté par le « collectif Raie Manta ».

L'entrée en matière sur le décret n° 62 décrivait le projet comme étant particulièrement bien ficelé.

Avec le recul, on a la désagréable impression que tout a été précipité dans une ambiance optimale à tel point que tous les groupes politiques ont donné leur accord avec enthousiasme !

Cette situation m'incite à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont les raisons précises qui font que ce bâtiment est resté jusqu'à ce jour inoccupé ou presque laissé à l'abandon ?
2. Le Conseil d'Etat est-il disposé à fournir une information complète et actualisée sur le projet de transformation du bâtiment estimé à 28 837 800 francs selon le décret ?
3. Qu'en est-il de la Fondation Merkle ? Le Conseil d'Etat est-il en mesure de donner une information complète et actualisée sur l'activité et les buts de la Fondation ?

Le 18 mars 2011

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat tient en préambule à rappeler qu'il a nommé, conformément au Règlement du 7 novembre 1978, une commission de bâtisse qui, selon l'article 15 let. b, procède, en collaboration avec l'architecte et l'ingénieur, à la mise au point du projet définitif à l'intention du Conseil d'Etat.

Cette commission est composée de plusieurs membres dont certains sont issus des groupes politiques du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux différentes questions posées :

1. Le projet de transformation de la Clinique Garcia présenté dans le message adressé au Grand Conseil était issu d'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'architectes et des ingénieurs spécialisé dans la construction de laboratoires.

Par la suite, la Commission de bâtisse a lancé un appel d'offres d'honoraires afin de choisir un pool de mandataires (architectes et ingénieurs spécialisés) chargé de réaliser cette transformation importante. C'est le Team Charrière, piloté par le bureau Serge Charrière à Fribourg, qui est le lauréat de ladite procédure.

Un concurrent, non retenu, a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal, ce qui a causé une interruption des travaux de planification de plusieurs mois. Un argumentaire, élaboré par la DAEC, a convaincu les opposants qui ont finalement retiré leur recours.

Ensuite, la sous-commission de chantier a organisé de nombreuses séances réunissant les utilisateurs et les mandataires. Des analyses complémentaires ont été effectuées, en particulier sur la statique et l'enveloppe des bâtiments. Le projet a évolué et les concessions que soit les utilisateurs, soit les mandataires ont été amenés à faire, ont engendré d'autres réflexions. En effet, le bâtiment C n'offrait pas des hauteurs d'étages et une typologie permettant d'y intégrer des laboratoires de dernière génération. Dès lors, la Commission de bâtisse a accepté la variante du Team Charrière consistant à démolir ce bâtiment et à le reconstruire dans le même gabarit. Le Conseil d'Etat a été saisi de cette demande et a décidé de mettre à l'enquête le projet tel que proposé. Le dossier a fait l'objet d'une publication dans la *Feuille Officielle* du 1<sup>er</sup> avril 2011.

2. Les mandataires sont en train de finaliser le devis de la démolition et de la reconstruction du bâtiment 6 et de la transformation des bâtiments 2 et 4 au chemin des Verdiens. Les dispositions légales relatives aux normes énergétiques des bâtiments ayant été modifiées depuis le vote du décret par le Grand Conseil, et l'Etat devant faire preuve d'exemplarité, la Commission de bâtisse a décidé de proposer au Conseil d'Etat d'isoler les anciens bâtiments. Les coûts y relatifs s'ajoutent dès lors aux coûts de la rénovation.

C'est lorsque le devis définitif sera connu que le Conseil d'Etat décidera de la suite à donner à ce dossier. En effet, c'est uniquement en cas de dépassement du crédit accordé par décret que le Grand Conseil sera saisi d'une demande de crédit complémentaire.

3. La Fondation Adolphe Merkle est de droit privé, sans but lucratif, et est dotée d'un capital initial de 100 millions de francs, dans le but de soutenir différents projets de l'Université de Fribourg. Comme toute fondation, elle est inscrite au registre du commerce et est placée sous la surveillance du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.

Parmi les projets financés par la Fondation, l'Institut Adolphe Merkle en nanosciences (AMI) occupe une place prépondérante, ceci conformément au vœu du fondateur. La recherche interdisciplinaire en matériaux à la Faculté des sciences (FriMat) bénéficie également d'un soutien. Finalement, la Fondation attribue une contribution significative à l'Institut de plurilinguisme (créé en commun par l'Université de Fribourg et la Haute Ecole pédagogique). Elle participe ainsi au succès de cet Institut, à qui la Confédération a confié le Centre national de compétence scientifique en plurilinguisme.

En ce qui concerne l'AMI, la Fondation AM finance son fonctionnement et l'Etat s'est engagé à mettre à disposition les infrastructures. En attendant la transformation de l'ancienne clinique Garcia, des locaux sont loués à Ilford à Marly. Malgré le changement à sa tête au début de l'année 2010, l'Institut se développe de manière très satisfaisante. Le professeur Weder, qui en assume actuellement la direction, peut compter sur 42 collaborateurs (état au 31 décembre 2010) qui occupent 39 EPT. Deux nouveaux postes de professeurs sont en cours de pourvue. Pour un de ces postes, l'engagement devrait avoir lieu prochainement et les personnes proposées amèneront des équipes de recherche déjà constituées, ainsi que des projets financés par des fonds tiers, ce qui aura pour conséquence une croissance rapide du nombre de collaborateurs de l'AMI. La mise à disposition rapide du bâtiment de Garcia est indispensable pour le développement de l'Institut.

L'activité scientifique de l'Institut bénéficie d'ores et déjà d'une large reconnaissance nationale et internationale, qui peut être mesurée par le nombre de projets financés par le Fonds national (7 en 2010), l'Union européenne (3 en 2010) et l'industrie, par des collaborations scientifiques en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis, ainsi que par de nombreuses publications dans les journaux reconnus.